

L'an deux mil dix huit, le jeudi six septembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d' Alain ROCHE, Maire.

Excusé : Philippe LACOUR

Absent : Gilles GAYET

Secrétaire de séance : Georges ROBIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point sur assainissement :

Lors de la récente réunion avec le maître d'œuvre, il a été décidé de mettre en ligne l'appel d'offres pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement le 22 septembre avec limite de dépôt des plis au plus tard le 8 octobre de manière à ce que la communication aux administrations puisse être faite pour le 22 octobre. L'ouverture des plis s'effectuera le 8 octobre à 14H.

Il est précisé que la pose de regard est prévue devant chaque habitation en limite de propriété mais le raccordement jusqu'à l'habitation sera à la charge du propriétaire. Dans certains cas, des vide caves seront nécessaires. Chaque cas sera étudié avec les personnes concernées.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le technicien a étudié la possibilité d'étendre le réseau jusqu'au 3 impasse du Bejet, propriété intégrée dans la zone d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de l'accord du propriétaire, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'extension du réseau proposée.

Concernant les travaux d'assainissement, une note d'information sera adressée aux habitants concernés. Celle-ci sera également disponible sur le site de la commune. Une réunion publique aura lieu en fin d'année.

Un abonnement à une plateforme est nécessaire pour la mise en ligne des appels d'offres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion à la société Klekoon qui propose des services de dématérialisation des appels d'offre aux collectivités locales.

Choix maître d'œuvre pour contrat de bourg :

Trois entreprises ont été consultées sur la base du rapport d'étude de faisabilité établie par le Bureau Réalité pour les secteurs 1 à 7. Les trois devis sont présentés :

REALITE	14 250 € HT
BTM	16 500 € HT
OXYRIA	17 900 € HT + options 1 350 € et 750 €

La proposition de REALITE est moins élevée mais cette entreprise est apparue en phase d'étude préalable peu accessible et peu disponible. La représentante de BTM a été très à l'écoute et s'est efforcée d'être claire dans ses explications. Le cabinet effectuera une à trois réunions publiques en fonction des souhaits de la population alors que REALITE en prévoit une seule. De plus, les références de BTM sont bonnes et l'entreprise est proche de Voussac (Montluçon) alors que les deux autres sont à Roanne et au-delà.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition de BTM Etudes
- sollicite du Département l'accord définitif de subvention sur la maîtrise d'œuvre des secteurs 1 à 7
- décide d'effectuer ultérieurement la demande de subvention définitive pour la maîtrise d'œuvre sur les secteurs 8 à 10
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches.

Convention avec Département pour accessibilité arrêt bus RD 46 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département envisage des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap pour l'arrêt d'autocars Voussac/château d'eau situé en agglomération le long de la RD 46. Une convention doit intervenir entre le département et la commune pour définir les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux. La maîtrise d'ouvrage et le financement seront assurés par le département de l'Allier. Le projet de convention est ensuite présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention présentée et mandate Monsieur le maire pour signer le document.

Avenant COSOLUCE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société COSOLUCE a fait parvenir un avenant au contrat d'abonnement pour la mise en conformité par rapport au RGPD. Il présente ensuite le document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant et mandate Monsieur le Maire pour signer le document.

Planning ouverture camping :

Une demande a été effectuée auprès de Ludovic Ramin, régisseur du camping, pour une prolongation d'ouverture du camping. En effet, des ouvriers du secteur ont déjà séjourné en juin en caravane et souhaiteraient revenir en octobre pour plusieurs semaines en fonction de leur chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Questions diverses :

- Repas CCAS : information est donnée sur le repas des plus de 70 ans de la commune qui aura lieu le 13 octobre prochain à Target avec le CCAS de Target.

- Le rapport d'activité du SIESS (Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif) est présenté.

- Monsieur Mocci demande que des comptes-rendus soient effectués pour les réunions concernant les travaux d'assainissement et le contrat de bourg.

Il explique ensuite être le porte parole de certains riverains de la grande rue qui demandent à ce qu'un courrier soit effectué pour l'entretien du terrain cadastré AA 92 et pour le problème des camions qui traversent Voussac.

Monsieur le Maire indique qu'un rappel a été fait auprès des maîtres d'œuvre en ce qui concerne les comptes-rendus. Pour ce qui est du terrain non entretenu, plusieurs courriers ont déjà été effectués mais il est vrai sans grand succès. Il sera étudié une nouvelle action.

En ce qui concerne la circulation des poids lourds dans le bourg, l'arrêté d'interdiction a été signé et renvoyé aux services du département. Comme il s'agit d'une route départementale, ce sont eux qui vont effectuer l'achat et la pose des panneaux sauf celui de la route des Brosses-Gouzol. Cette affaire suit son cours et les délais sont indépendants de la commune.

- Antenne FREE : une réunion sur site doit avoir lieu prochainement et les travaux devraient suivre rapidement.

- Monsieur Lemaire soulève le problème de l'ambrosie qui se multiplie sur les accotements de la route de Target. Cette problématique sera vue avec les services du département.